



**RÉOUVERTURE
DES ÉCOCENTRES**

P.8

**AVEZ-VOUS
VOTRE PERMIS?**

P.9

**SOIRÉE DE DANSE
COUNTRY**

P.12

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	4
Informations sur les services	7
Histoire et patrimoine	11
Bibliothèque	12
Loisirs et culture	12
Vie communautaire	16
Calendrier d'avril	20



**INSCRIPTIONS AU CAMP
OURAGAN ÉTÉ 2025**

Page 13



**PROGRAMMATION
PRINTEMPS
2025**

Pages 14-15

**TOURNOI DE
CORNHOLE
RÉCRÉATIF**



Page 16

À la mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Laurence Bousquet
579 489-5485

DISTRICT 3



Jean Pinard
450 772-5427

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

HORAIRE

Mardi, mercredi, jeudi:

de 11 h 30 à 16 h 30

de 18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: de 9 h 30 à 11 h 30

Samedi: de 10 h à 14 h



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@viljest-pie.ca	772-2488	poste 226
Eric Sergerie	Assistant-trésorier comptabilite@viljest-pie.ca	772-2488	poste 229
Annick Lafontaine	Greffière greffe@viljest-pie.ca	772-2788	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@viljest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@viljest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des loisirs et des communications loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 236
Jean-Yves Bergeron	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@viljest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@viljest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@viljest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@viljest-pie.ca	772-2488	
Alexandria Boucher	Préventionniste prevention@viljest-pie.ca	772-2488	poste 252

Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@viljest-pie.ca

Coordonnées:

Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone: 450 772-2488

Télocopieur: 450 772-2233

Courriel: st-pie@viljest-pie.ca

Site internet: www.viljest-pie.ca

HEURE D'OUVERTURE:

Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30

(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi: 8 h à 13 h

Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable

(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 1^{er} avril 2025, le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

No de la demande :	DM 04-2025
Nom du requérant :	Keven Larose
Emplacement :	43A-47 avenue Roy
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché d'une superficie de 62 m.c. au lieu de la norme prescrite de 60 m.c.
No de la demande :	DM 05-2025
Nom du requérant :	Crombie Property Holdings Limited
Emplacement :	131A avenue Sainte-Cécile
Objet de la demande :	Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire à 0.09 mètre du bâtiment principal et de la ligne latérale droite au lieu de la norme prescrite de 2 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mars 2025

Annick Lafontaine, Greffière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 1^{ER} AVRIL 2025 SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENT VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE EN BORDURE DE LA ROUTE 235

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT MENTIONNÉS CI-DESSOUS, AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 mars 2025, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 76-9 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 76 constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les zones d'affectation SU2 et SU3* ».
- Projet de règlement numéro 77-110 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les zones d'affectation SU2 et SU3* ».
- Projet de règlement numéro 231-1 intitulé « *Règlement visant à assujettir la nouvelle zone à vocation industrielle, localisée en bordure de la route 235, au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* ».

- Projet de règlement numéro 552-9 intitulé « *Règlement visant à assujettir les interventions projetées dans les zones industrielles numéros 410 et 411 au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ».

2. Assemblée publique de consultation

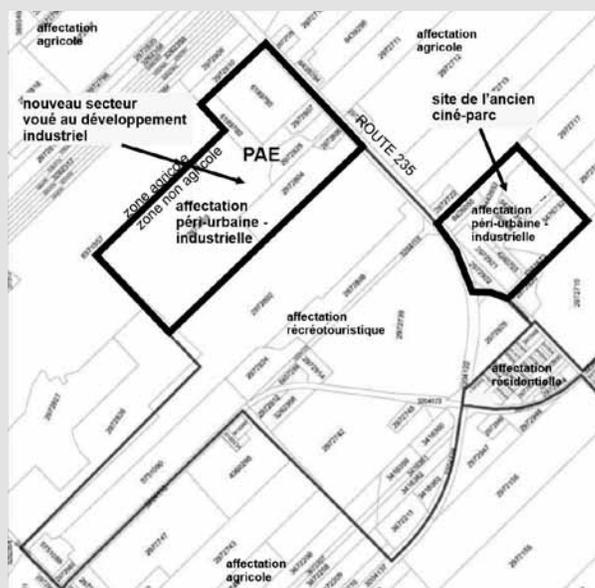
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 1^{er} avril 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

3. Résumé du projet de règlement numéro 76-9 modifiant le plan d'urbanisme

Ce projet de règlement vise à apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant la création d'une nouvelle aire à vocation industrielle dans la zone non agricole, en bordure de la route 235 (voir figure ci-dessous). Ces modifications concernent l'attribution d'une affectation *Péri-urbaine – Industrielle* pour le secteur concerné ainsi que pour le site de l'ancien ciné-parc et l'identification des objectifs et moyens d'action prévus pour l'encadrement du développement industriel sur ces sites.

Les principaux objectifs liés au développement du nouveau secteur industriel sont les suivants :

- Minimiser l'impact écologique des activités industrielles.
- Planifier l'aménagement du secteur en harmonie avec la présence des éléments d'intérêt écologique.
- Optimiser l'utilisation de l'espace.
- Favoriser des pratiques responsables s'inspirant des principes à la base du développement durable.
- Accorder une attention particulière à la qualité des interventions, notamment dans le corridor visuel de la route 235.



4. Objet des projets de règlement numéro 77-110, 231-1 et 552-9

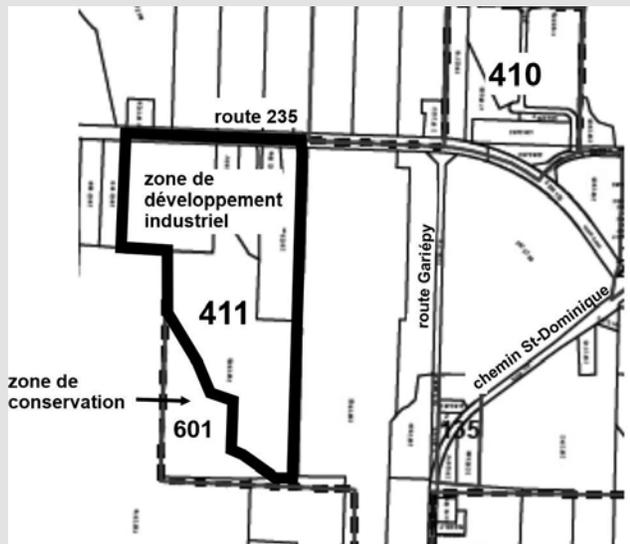
Le projet de règlement numéro 77-110 a pour objet d'apporter les modifications requises au règlement de zonage concernant les usages autorisés et les normes à respecter lors du développement de la nouvelle zone industrielle. Les usages industriels des classes A et B ainsi que les activités reliées



VIE MUNICIPALE

aux métiers de la construction font partie des principaux usages autorisés dans la zone. Une nouvelle zone, vouée à la protection du milieu naturel, est également créée afin d'assurer la conservation d'un milieu humide présent dans le secteur concerné (voir figure ci-dessous).

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Le projet de règlement numéro 231-1, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), a pour objet de prévoir que la nouvelle zone à vocation industrielle doit faire l'objet d'un plan d'ensemble illustrant les principales composantes du développement du secteur concerné : utilisations du sol projetées, localisation des accès et des voies de circulation, morcellement préliminaire des terrains, etc. Le règlement précise les critères d'évaluation auxquels devra répondre le plan d'ensemble pour être approuvé. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 552-9, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), a pour objet d'assujettir les futures constructions, sur le site de la nouvelle zone à vocation industrielle ainsi que dans la zone de l'ancien ciné-parc, au processus d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA. Les principaux objectifs sont de s'assurer de la qualité architecturale des bâtiments, que leur conception intègre les principes de développement durable et qu'une attention particulière soit accordée aux interventions prévues dans le corridor visuel de la route 235. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 14 mars 2025

Annick Lafontaine, Greffière

ALINÉATION DE BIENS

VENTE D'UNE CAMIONNETTE F-150 2012 APPEL DE SOUMISSIONS

La Ville de Saint-Pie tient à se départir d'une camionnette F-150 2012 et, conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi des Cités et Villes, elle recevra des soumissions, dans une enveloppe scellée et identifiée « soumission camionnette 2012 », à l'attention de Mme Annick Lafontaine, greffière, 77 rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0, avant 11 heures le 7 avril 2025.

1. L'équipement est vendu tel que vu et sans garantie.
2. Vous pouvez venir inspecter l'équipement, en prenant rendez-vous avec Monsieur Robert Choquette, directeur du Service des travaux publics.
3. L'ouverture des soumissions se fera à la salle du conseil le 7 avril 2025 après 11 heures.
4. Les offres seront ensuite soumises au conseil municipal.
5. Aucune offre inférieure à 2 500 \$ excluant les taxes ne sera considérée par le conseil municipal.

Caractéristiques des équipements :

Marque : **Ford F-150**

- Année 2012
- Moteur 5.0 L
- 192 000 km
- Boîte de 8'
- 4X4
- Cabine double

Donné à Saint-Pie, le 20 mars 2025

Annick Lafontaine, Greffière

AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 4 mars 2025 à 19h.

PARC INFORMATIQUE – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Le conseil accepte la proposition de la compagnie Mégatech, pour l'achat de trois ordinateurs, pour un montant de 4 887 \$, plus taxes, conformément à la soumission reçue le 20 février 2025.

PROJET DE TRANSFERT DE MRC – FIN DES DÉMARCHES

Le conseil de la Ville de Saint-Pie met fin aux démarches visant à quitter la MRC des Maskoutains afin d'intégrer la MRC de Rouville.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 97, RUE BONIN

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour régulariser l'empiètement du bâtiment accessoire situé à



± 0.40 mètre de la ligne arrière au lieu de la norme de 1 mètre et la marge de recul latérale de ± 0.95 mètre au lieu de la norme de 1 mètre.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 84, RUE ERNEST-DESPARS

Le conseil entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande de dérogation mineure pour régulariser l'empiétement du bâtiment accessoire situé à ± 0.48 mètre de la ligne arrière au lieu de la norme de 2 mètres et la marge de recul latérale de ± 1.41 mètre au lieu de la norme de 2 mètres.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 76-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES ZONES D'AFFECTATION SU2 ET SU3

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant la création d'une nouvelle aire à vocation industrielle dans la zone non agricole, en bordure de la route 235. Ces modifications concernent l'attribution d'une affectation Péri-urbaine – Industrielle pour le secteur concerné et l'identification des objectifs et moyens d'action prévus pour l'encadrement du développement industriel sur ce site.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES ZONES D'AFFECTATION SU2 ET SU3

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 76-9 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 1er avril 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES ZONES D'AFFECTATION SU2 ET SU3

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises au règlement de zonage concernant les usages autorisés et les normes à respecter lors du développement de la nouvelle zone industrielle située dans la zone non agricole, en bordure de la route 235. Les usages industriels des classes A et B ainsi que les activités reliées aux métiers de la construction font partie des principaux usages autorisés dans la zone. Une nouvelle zone, vouée à la protection du milieu naturel, est également créée afin de protéger un milieu humide présent dans le secteur concerné.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES ZONES D'AFFECTATION SU2 ET SU3

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 77-110 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 1er avril 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231-1 VISANT À ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE À VOCATION INDUSTRIELLE, LOCALISÉE EN BORDURE DE LA ROUTE 235, AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

L'objet de ce règlement est de prévoir que la nouvelle zone à vocation industrielle, située dans la zone non agricole en bordure de la

route 235, doit faire l'objet d'un plan d'ensemble illustrant les principales composantes du développement du secteur concerné : utilisations du sol projetées, localisation des accès et des voies de circulation, morcellement préliminaire des terrains, etc. Le règlement précise les critères d'évaluation auxquels devra répondre le plan d'ensemble pour être approuvé.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-1 VISANT À ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE À VOCATION INDUSTRIELLE, LOCALISÉE EN BORDURE DE LA ROUTE 235, AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 231-1 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 1er avril 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 552-9 VISANT À ASSUJETTIR LES INTERVENTIONS PROJETÉES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES NUMÉROS 410 ET 411 AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

L'objet de ce règlement est d'assujettir les futures constructions, sur le site de la nouvelle zone à vocation industrielle située dans la zone non agricole en bordure de la route 235 ainsi que dans la zone de l'ancien ciné-parc, au processus d'approbation des plans prévu au règlement sur les PIIA. Les principaux objectifs sont de s'assurer de la qualité architecturale des bâtiments que leur conception intègre les principes de développement durable et qu'une attention particulière soit accordée aux interventions prévues dans le corridor visuel de la route 235.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 552-9 VISANT À ASSUJETTIR LES INTERVENTIONS PROJETÉES DANS LES ZONES INDUSTRIELLES NUMÉROS 410 ET 411 AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Le conseil adopte le projet de règlement numéro 552-9 et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 1er avril 2025 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 633 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (PAVL) DE REMPLACEMENT OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA ROUTE MICHON ET LE NUMÉRO CIVIQUE 324)

Le certificat préparé par la greffière à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 24 février 2025 pour le règlement d'emprunt 277 est déposé aux archives.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 277 – MODIFICATION PAR RÉOLUTION

Le règlement numéro 277 est modifié de la façon suivante : L'article 8 du règlement numéro 277 est modifié en remplaçant le texte suivant : « Pour les coûts reliés au pavage, un montant sera affecté du surplus accumulé affecté pavage » par le texte suivant : « Pour les coûts reliés au pavage, un montant sera affecté des revenus reportés ».

TRAVAUX RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE, PHASE II – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DU MANDAT

Octroi du mandat pour la surveillance des travaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière, phase II à la firme Tetra Tech QI inc., pour un



VIE MUNICIPALE

montant forfaitaire de 99 850 \$, plus taxes, conformément à son offre de services professionnels du 21 février 2025.

TRAVAUX RUES SAINT-JOSEPH ET SAINT-PAUL – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5 – RÉCEPTION DÉFINITIVE POUR 2023 ET RÉCEPTION PROVISOIRE POUR 2024

Le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 5 concernant la partie des travaux assumée par la Ville de Saint-Pie sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 24 579.55 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 84.97 \$, la libération d'une partie de la retenue de 1 269.13 \$ pour la réception provisoire des travaux 2024 et la libération d'une partie de la retenue de 19 344.34 \$ pour la réception définitive des travaux 2023;

ET le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 5 concernant la partie des travaux assumée par le promoteur sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 16 913.94 \$, incluant toutes les taxes et une retenue de 204.49 \$, la libération d'une partie de la retenue de 3 871.37 \$ pour la réception provisoire des travaux 2024 et la libération d'une partie de la retenue de 8 999.24 \$ pour la réception définitive des travaux 2023.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION – PROJET « RÉFECTION DU RANG BAS-DE-LA-RIVIÈRE » - AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – DOSSIER # NKP22984

Le conseil de la Ville de Saint-Pie confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Dominique St-Pierre, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

PATINOIRE DE DEK HOCKEY – REMPLACEMENT DES TUILES

Le conseil autorise le Service des loisirs à procéder au remplacement des tuiles de la patinoire de dek hockey dont le montant de l'achat est de 19 293.60 \$, plus taxes, selon la soumission de la compagnie Omni-Tech sports datée du 30 janvier 2025.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – AJOUT D'UNE CLÔTURE POUR LES BANDES DE LA PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE – SIGNATURE – AUTORISATION

Le conseil autorise le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Fonds de développement rural et autorise madame Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs et des communications, ou en son absence, madame Dominique St-Pierre, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Ajout d'une clôture pour les bandes de la patinoire multifonctionnelle », et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Pie.

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE - PROCLAMATION

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Pie décrète le mois d'avril « le Mois de la jonquille » et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires : comptes présentés : 445 533.21 \$, salaires : 167 619.61 \$.

DEMANDE DE MODIFICATION AU PROJET DE LOI 86 – APPUI

La Ville de Saint-Pie demande au gouvernement du Québec 1) de ne pas restreindre le droit de toutes les personnes physiques, résidentes au Québec, d'acquérir une terre de plus de quatre hectares dans une zone agricole, 2) de ne pas nuire aux efforts des municipalités rurales afin de maintenir, voire de redresser, leur situation démographique et donc 3) de retirer du projet de loi 86 les articles restreignant ces droits des résidents québécois et nuisant à ces efforts municipaux.

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE – APPUI

Que la Ville de Saint-Pie demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – DEMANDE D'INTERVENTION – APPUI

Le conseil demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité des fonctionnaires, des employés municipaux et de tous les résidents de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en trouvant et en appliquant une solution permanente à la situation actuelle;

Le conseil demande au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean-François Roberge, de s'assurer que son ministère réalise pleinement sa mission dans la situation actuelle;

Le conseil demande au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, l'honorable M. Marc Miller, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique du Canada, l'honorable M. David J. McGuinty, de prendre acte de la situation et de poser les actions appropriées en vertu du statut du résident concerné dans la situation actuelle.

DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ, INITIÉE PAR LE RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ) – RENSERVISER LA TENDANCE UN DEVOIR COLLECTIF – APPUI

Le conseil appuie la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

TERRAIN SUR LE LOT 6 371 433 – OFFRE À LA VILLE DE LA PART DU PROPRIÉTAIRE - DÉCISION

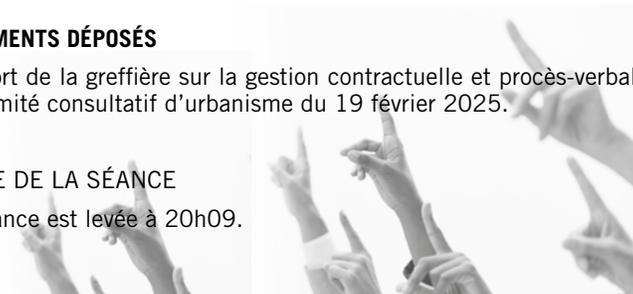
Le conseil rejette l'offre du propriétaire du lot 6 371 433 visant à vendre le terrain à la Ville de Saint-Pie.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Rapport de la greffière sur la gestion contractuelle et procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 février 2025.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h09.





INFO FLASH

- ➔ Fermeture des bureaux municipaux le **Vendredi Saint et le lundi de Pâques, soit les 18 et 21 avril** prochains.
- ➔ Retour du compost à **tous les jeudis** dès le 3 avril 2025.
- ➔ L'ouverture de la route Michon se fera au courant du mois d'avril, selon les conditions météorologiques.

Annonce du départ du directeur des travaux publics

C'est avec une grande reconnaissance que nous annonçons le départ à la retraite de M. Robert Choquette, directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Pie, après 29 années de service dévoué à notre communauté.

Depuis son arrivée à la direction des travaux publics, M. Choquette a su mener à bien de nombreux projets d'envergure, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Son expertise, son leadership et son engagement sans faille ont fait de lui un pilier de notre administration municipale.

Alors qu'il entame un nouveau chapitre de sa vie, nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour son travail exceptionnel, sa passion pour le service public et son dévouement envers la Ville de Saint-Pie. Nous lui souhaitons une retraite bien méritée, pleine de projets personnels et de moments de bonheur en famille et entre amis.

La Ville de Saint-Pie lui témoigne toute sa gratitude et lui souhaite une retraite épanouie et sereine.

M. Choquette quittera officiellement ses fonctions en novembre 2025.

2^E VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

La Ville de Saint-Pie demande la collaboration de ses citoyens afin de s'assurer que leur compte de taxes est bien payé à temps. C'est la responsabilité de chaque citoyen de payer à l'intérieur des délais, sinon des frais (pénalités et intérêts) s'appliqueront dès la première journée de retard. De plus, nous vous précisons que ces dates sont incluses.

Si c'est votre institution financière qui paie vos taxes municipales, assurez-vous de lui faire parvenir votre compte de taxes.

Le 2^e versement doit être payé au plus tard le

17 AVRIL PROCHAIN



Informations élections municipales

Affaires municipales
et Habitation

Québec

La Direction régionale de la Montérégie vous rappelle qu'elle tiendra des séances d'information virtuelles à l'intention des personnes intéressées à poser leur candidature aux prochaines élections municipales dans les prochaines semaines, soit **les 12, 15 et 18 mars 2025**.

Ce sera l'occasion d'en apprendre davantage sur les rôles et les responsabilités des élues et élus, des municipalités et des conseils municipaux. Les étapes à entreprendre pour poser sa candidature et les ressources d'accompagnement postélectorales seront également présentées.

Inscription aux séances et informations supplémentaires :



SÉANCE D'INFORMATION

MONTÉRÉGIE
18 MARS, 18 H 30

Votre gouvernement

Québec

L'équipe de la Direction régionale de la Montérégie
Direction régionale de la Montérégie
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
201, place Charles-Le Moyne, bureau 4.03
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-5670
dr.monteregie@mamh.gouv.qc.ca
www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation
Suivez-nous sur Facebook, LinkedIn et X



INFORMATIONS SUR LES SERVICES



Vous avez un **ponceau** à remplacer ?

LA MRC DES MASKOUTAINS
OFFRE LES SERVICES SUIVANTS :

- Dimensionnement du nouveau ponceau
- Préparation des plans (SI REQUIS)



NOS 17 MUNICIPALITÉS

La Présentation	Saint-Hyacinthe
Saint-Barnabé-Sud	Saint-Jude
Saint-Bernard-de-Michaudville	Saint-Liboire
Saint-Damase	Saint-Louis
Saint-Dominique	Saint-Marcel-de-Richelieu
Sainte-Hélène-de-Bagot	Saint-Pie
Sainte-Madeleine	Saint-Simon
Sainte-Marie-Madeleine	Saint-Valérien-de-Milton
Saint-Hugues	



Pour en savoir plus, contacter :

Hamza El Gass ing. M. Ing
Chargé de projet à l'ingénierie
450 774-3141, poste 3146 ou par courriel à
ing.ingenierie@mrcdesmaskoutains.ca



L'ABRI D'AUTO

L'abri est autorisé du
15 octobre d'une année
au 30 avril de l'année
suivante. En dehors de
cette période, l'abri
complet doit être démantelé.

STATIONNEMENT DE NUIT

Le règlement numéro 258 relatif à la circulation et au stationnement stipule que :

« Le stationnement de tout véhicule est interdit dans les rues de la ville de Saint-Pie **entre 1 h et 6 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement** ».

*Ce règlement est applicable par la Sûreté du Québec.



RÉOUVERTURE DES ÉCOCENTRES

SAINT-HYACINTHE

1880, rue Brouillette
à partir du 11 avril

ACTON VALE

68, rue Noël-Lecompte
à partir du 12 avril

OUVERT

les vendredis, samedis
et dimanches
De 8 h 30 à 16 h 30

OUVERT

les samedis et dimanches
De 8 h 30 à 16 h 30

MATIÈRES ACCEPTÉES

SE RÉFÉRER AU SITE



En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie au 450 774-2350.

RÉCUPÉRATION DES PILES

Soucieuse de protéger l'environnement, la Municipalité invite les citoyens à récupérer les piles.

Une boîte est prévue à cet effet à la réception de l'hôtel de ville, au **77, rue Saint-Pierre**. Vous pouvez vous présenter durant les heures d'ouvertures afin d'en disposer de manière sécuritaire.





PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS?

Dans le cadre de l'administration des différents règlements sous la responsabilité du Service de l'urbanisme, des permis et certificats d'autorisation sont requis avant de réaliser certaines interventions. Ainsi, quiconque veut réaliser l'une ou l'autre des interventions suivantes doit soumettre une demande et obtenir au préalable, un permis ou un certificat d'autorisation à cet effet émis par l'inspecteur en bâtiment avant de réaliser l'intervention.

- Projet d'installation, de construction, de transformation, d'agrandissement, d'addition de bâtiment, qu'il s'agisse d'un bâtiment principal, comme une habitation, ou d'un bâtiment accessoire : cabanon, garage, remise agricole, ouvrage d'entreposage des fumiers, silo.
- Travaux de réparation ou de rénovation d'une construction.
- Travaux visant à remplacer le revêtement du toit.
- Démolition ou déplacement d'une construction.
- Construction ou installation d'une piscine (hors terre, creusée, gonflable, amovible).
- Construction ou modification des installations de traitement des eaux usées (fosse septique, champ d'épuration).
- Forage d'un puits d'alimentation en eau potable.
- Aménagement d'un nouvel accès (entrée) à un terrain ou modification d'un accès existant, pour les propriétés en milieu rural.
- Fermeture de fossés, en milieu rural.
- Construction, installation ou modification d'une enseigne.
- Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain.
- Abattage d'arbres (dans certaines zones seulement).
- Réalisation de travaux sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau.
- Opération cadastrale.

Cependant, il n'est pas obligatoire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour des travaux de réparations mineures lorsqu'il s'agit de remplacer certains éléments détériorés par des éléments identiques, de même nature ou équivalents, lorsque ces travaux n'ont pas pour effet de modifier la superficie d'implantation ou le volume de la construction ou d'en changer substantiellement l'aspect extérieur, par exemple :

- o installer des gouttières;
- o réparer le soffite;
- o refaire une galerie, suivant les mêmes dimensions (sans changer les garde-corps);
- o réparer les garde-corps;
- o apposer le crépi sur une fondation;
- o réparer les fissures dans une fondation;
- o refaire les joints de briques;
- o installer ou réparer un drain français;
- o changer les briques abîmées (sans remplacer la majorité des briques sur un mur);
- o réparer une cheminée;
- o remplacer un revêtement de plancher par un matériau du même type.

Pour obtenir un permis, vous pouvez remplir une demande en ligne sur le site internet de la ville au www.villest-pie.ca ou envoyer le tout au service d'urbanisme au urbanisme@villest-pie.ca.

INSTALLER SA PISCINE SANS FAIRE DE VAGUES

Avec l'arrivée du printemps, plusieurs songent à faire l'achat d'une piscine. Il est important de savoir que la réglementation municipale prévoit des normes à respecter concernant la sécurité et l'implantation d'une piscine. Vous pouvez consulter ces normes sur le site internet de la Ville au www.villest-pie.ca ou vous renseigner auprès de notre inspectrice municipale au **450 772-2488, poste 223**.

SÉCURITÉ

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès. Néanmoins, une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 mètre en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès à la piscine s'effectue de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) Au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant.
- b) Au moyen d'une échelle ou à partir d'une plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte.
- c) À partir d'une terrasse rattachée à la résidence et aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte.

UNE ENCEINTE DOIT :

- a) Empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre.
- b) Être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre.
- c) Être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, tout appareil lié à son fonctionnement doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte.

LOCALISATION

Toute piscine, y compris une piscine installée de manière saisonnière (ex. piscine gonflable), doit être située dans la cour latérale ou arrière de l'habitation (la piscine ne doit pas excéder la façade de la maison). Une distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée entre la paroi de la piscine et toute ligne de propriété ainsi que tout bâtiment (principal ou accessoire).

Une plateforme donnant accès à la piscine doit être située à au moins 2 mètres de toute ligne de propriété.

Pour terminer, il est important de savoir que l'installation d'une piscine requiert l'émission d'un permis par la Municipalité. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec l'inspectrice municipale.

**PERMIS OBLIGATOIRE
POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE**

25\$

Que ce soit une piscine fixe, gonflable ou amovible, la réglementation est la même. Pour les piscines gonflables ou amovibles, le permis est valide tant que vous remettez votre piscine au même emplacement l'année suivante.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

Service
Canada

Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?



Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Êtes-vous admissible ?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
 - inférieur à **22 056 \$**, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
 - inférieur à **29 136 \$**, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
 - inférieur à **40 800 \$**, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
 - inférieur à **52 848 \$**, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.



Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

- **par téléphone** : au **1-800-277-9915** (Sécurité de la vieillesse) ou au **1-877-631-2657** (Centre d'appui).
- **en personne** : bureaux.service.canada.ca/fr



Pour des informations sur les activités de services mobiles à proximité, **visitez la page** : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautés

Mise à jour : 21 février 2025



JACQUELINE COUTURE 1937 — 2019, ÉDUCATRICE, UNE SAINT-PIENNE D'EXCEPTION

Jacqueline Couture est née le 3 novembre 1937 à Saint-Pie. Elle était la fille de Lucien Couture et Simone Chagnon. Cette famille habitait un coin charmant Rang-de-la-Rivière-Sud, à l'intersection du Grand Rang Saint-Charles.

Laissons ici Jacqueline poursuivre avec le beau texte qu'elle produisit pour sa page du livre Saint-Pie 1828 — 2003.

La proximité de la rivière Noire et du mont Yamaska offre un cadre de vie exceptionnel et des activités variées pour toute la famille.



Jacqueline Couture, 2e rangée du haut, à droite

Sa formation débute à l'école de rang, se poursuit au Couvent Présentation de Marie, à l'École Normale Marie-Rivier et à l'U.Q.T.R. qui offre des cours à Saint-Hyacinthe. Les perfectionnements qui suivent sont donnés par l'É.N.A.P. (École Nationale d'Administration Publique). En plus de la pédagogie et de l'administration, elle ajoute quelques cours pour le plaisir : artisanat-nature, chants liturgiques, anglais, informatique.

Deux femmes extraordinaires influencent son choix de carrière : Simone¹, sa mère, et Marcienne², sa première enseignante. Jacqueline a cinq ans quand elle décide de suivre leurs traces.

Trente-sept années sont consacrées à l'éducation dans différents postes : École no 7 Grand Rang Saint-François, École no 12 en Haut-de-la-Rivière (sud), Couvent de la Présentation de Marie avec les filles de sixième ou de septième.

Elle reçoit en 1962, la Prime de l'Inspecteur décernée pour la qualité de l'enseignement du français. Elle devient en 1969 la première directrice laïque de l'École Bon-Séjour puis en 1981 des deux pavillons : Bon-Séjour et Sacré-Cœur.

C'est la révolution tranquille et le monde de l'éducation vit des transformations importantes. À Saint-Pie, on se souvient des regroupements des écoles de rang et du début des transports scolaires, de l'arrivée de l'école mixte, de la création de la cafétéria, de la bibliothèque et du local informatique.

On se rappelle un nouveau programme avec ses volumineux guides bleus et leurs milliers d'objectifs terminaux, intermédiaires ou spécifiques. C'est la période de prise en charge de la préparation aux sacrements par la paroisse, du choix des parents quant à l'enseignement religieux ou pas et de l'arrivée de l'animatrice en pastorale scolaire. On développe les services particuliers aux élèves surtout l'orthopédagogie et l'orthophonie. On offre aux jeunes des activités éducatives complémentaires aux programmes.

On réalise l'importance du travail en équipe tant à l'intérieur de l'école qu'avec les parents et certains organismes. L'Équipe Bon-Séjour est formée d'une soixantaine d'intervenants. C'est un privilège d'avoir cheminé avec des gens aussi dévoués et aussi compétents. Les parents de Saint-Pie méritent un hommage particulier pour leur compréhension et leur collaboration. Jacqueline termine sa carrière à l'École Jacques-Cartier.

Travail passionnant ! Mission accomplie !

Comment mieux dire. Retraitée, elle consacre beaucoup de temps à cette communauté qui lui a beaucoup donné : au Conseil de Pastorale Paroissiale, en service aux célébrations liturgiques, à Centraide, au conseil municipal comme conseillère, maire-suppléante et responsable de quelques dossiers dont la bibliothèque municipale. Elle sera responsable du volet Histoire pour les Fêtes du 175e anniversaire de Saint-Pie.

Elle était aussi cursilliste, membre des Filles d'Isabelle et membre de l'A.Q.D.E.R. (Association québécoise des directeurs d'école retraités).



1 Simone Chagnon [1913—1985], après ses études au pensionnat de La Présentation-de-Marie, à Saint-Pie, avait elle-même enseigné dans les écoles de rang pendant quelques années avant son mariage.

2 Marcienne Leduc [1921—2001], Mme Paul-Émile Brodeur, s'est consacrée à l'enseignement; d'abord dans les écoles de rangs puis à l'école Bon-séjour.



BIBLIOTHÈQUE

RESPONSABLE : MARTINE CARON
450-772-2332



NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au www.villest-pie.ca sous l'onglet **Service des loisirs**, cliquez sur **Bibliothèque** pour accéder au catalogue en ligne.



TRICOT

Le tricot vous intéresse? Venez rencontrer les membres du Cercle des Fermières et participez aux ateliers de tricot qui se déroulent à la bibliothèque! Pour apprendre la base du tricot ou pour expérimenter de nouvelles techniques. **Ces ateliers sont offerts gratuitement le jeudi 13 H 30.** Bienvenue à tous!



HEURE DU CONTE 23 AVRIL À 18 H 30

Une grosse tempête arrive... Grâce à Souris, une chaîne de solidarité se forme pour que tous les animaux puissent se mettre à l'abri. Nous profiterons aussi de l'occasion pour souligner le Jour de la Terre.

Tu aimes beaucoup les histoires et tu as entre 3 et 8 ans, viens nous rejoindre à la bibliothèque pour découvrir le monde des belles histoires.

C'est gratuit et amusant!



ATELIERS D'ANGLAIS



Joignez-vous à un groupe pour discuter en anglais.

Les rencontres ont lieu le **jeudi soir de 18h30 à 19h30.**

Pour information contactez la responsable.

CONFÉRENCE GRATUITE SUR L'ALIMENTATION

Vous aimeriez en apprendre plus sur les erreurs à éviter pour perdre du poids et être en santé? Ce n'est pas une chose facile à faire. Alors beaucoup se mettent au régime, échouent et réessaient, pour échouer à nouveau durant la même année. Il faut identifier les obstacles qui vous ont nuit dans votre démarche de perte de poids dans le passé. Une fois que vous reconnaissez, trouver des solutions pour ceux-ci.

Lors de cette conférence, plus facteurs aggravants tels que **le stress, les problèmes de sommeil, les mauvais choix alimentaires, manger ses émotions, etc.** seront expliqués et vous serez plus en mesure de perdre du poids sainement et être enfin en bonne santé.

PAR : Amélie Martin, entraîneur certifié, Tech.Diététique

Pour tous, Gratuit!

QUAND : Jeudi le 24 avril 2025

LIEU : à la salle multifonctionnelle de la Bibliothèque municipale de St-Pie, au 65- A, Avenue St-François

LOISIRS ET CULTURE



SOIRÉE DANSE COUNTRY AVEC JAIMY M-BRIEN



ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE

Lieu : Centre sportif et culturel (50, avenue Garneau)

Coût du billet (vendu sur place seulement) : adultes : 15 \$ / 13 ans et moins : 5\$

Consommations vendues sur place (alcoolisées et non-alcoolisées)

- Il est interdit d'apporter vos propres consommations.
- Tous les profits serviront de financement pour la Fête nationale 2025 à Saint-Pie.

Modes de paiement acceptés : argent comptant ou crédit et Interac via Paypass



Vendredi 18 avril
dès 19 h 30



INSCRIPTIONS 2025 AU CAMP OURAGAN

Camp de jour offert du 25 juin au 15 août par le Service des loisirs de la Ville de Saint-Pie.

S'adresse aux jeunes de 5 à 12 ans. Les enfants de 5 ans devront avoir fréquenté la maternelle 5 ans durant l'année scolaire 2024-2025.

Les élèves ayant fréquenté la maternelle 4 ans ne seront pas admissibles au camp de jour Ouragan. Le Centre de la Famille St-Pie ouvrira un camp de jour spécifiquement pour les élèves de la maternelle 4 ans.

→ **INSCRIPTION DU 23 avril 10 h au 2 mai, via notre plateforme d'inscription Qidigo**

→ Étant donné le nombre limité de places, le camp Ouragan est réservé aux résidents de Saint-Pie.

→ Toute personne rencontrant des difficultés techniques avec la plateforme pourra obtenir un soutien en appelant au **450-772-2488 poste 227**



MODALITÉS DE PAIEMENT

Notre plateforme d'inscription est dotée d'un paiement en ligne. Un paiement sera donc exigé à l'inscription.

Il sera possible de payer votre facture du camp de jour en totalité ou en 3 versements.

- 1^{er} versement, à l'inscription (40 %)
 - 2^e versement, 23 mai (30 %)
 - 3^e versement, 20 juin (30 %)
- Les versements 2 et 3 se prendront automatiquement, aux dates inscrites plus haut, selon la méthode de paiement initial (débit préautorisé ou crédit).

MODALITÉS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION ANNULATION D'UN SÉJOUR

Toute demande d'annulation pour un séjour au camp de jour doit être adressée par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca ou par téléphone au 450-772-2488 p. 227.

La date limite pour annuler un séjour est le **1^{er} juin** de chaque année.

Des frais d'administration de 10\$ par enfant pour chaque séjour annulé s'appliquent.

Pour plus d'information, référez-vous au guide du parent ou à votre reçu d'inscription.

SÉJOURS	DATES	TEMPS PLEIN DU LUNDI AU VENDREDI			TEMPS PARTIEL DU LUNDI AU MERCREDI		
		CAMP DE JOUR (8 H 30 À 16 H)	SERVICE DE GARDE		CAMP DE JOUR (8 H 30 À 16 H)	SERVICE DE GARDE (LUNDI AU MERCREDI)	
			6 h 30 à 8 h 30	16 h à 17 h 30		6 h 30 à 8 h 30	16 h à 17 h 30
Semaine 1	25 au 27 juin	70 \$	14 \$	14 \$	N/D	N/D	N/D
Semaine 2 *	30 juin au 4 juillet	90 \$	20 \$	20 \$	70 \$	14 \$	14 \$
Semaine 3	7 au 11 juillet	90 \$	20 \$	20 \$	70 \$	14 \$	14 \$
Semaine 4	14 au 18 juillet	90 \$	20 \$	20 \$	70 \$	14 \$	14 \$
Semaine 5	21 au 25 juillet	90 \$	20 \$	20 \$	70 \$	14 \$	14 \$
Semaine 6	28 juil. au 1 ^{er} août	90 \$	20 \$	20 \$	70 \$	14 \$	14 \$
Semaine 7	4 au 8 août	90 \$	20 \$	20 \$	70 \$	14 \$	14 \$
Semaine 8	11 au 15 août	90 \$	20 \$	20 \$	70 \$	14 \$	14 \$

RABAIS FAMILLE OFFERT (plus de détails sur notre site web)

* Ouvert le 1^{er} juillet 2025

*** Nouveauté 2025*** Cette année, toutes les activités spéciales ainsi que les fournisseurs de service sont inclus dans le tarif d'inscription. Il n'y aura pas de sortie à l'extérieur du camp de jour sollicitant un montant supplémentaire.

► Pour toute autre question, n'hésitez pas à vous référer à notre site web ou à communiquer avec le Service des loisirs par téléphone au 450 772-2488 poste 227 ou par courriel à coordo.loisirs@villest-pie.ca





LOISIRS ET CULTURE

Printemps 2025

PROGRAMMATION JEUNESSE ET FAMILIALE

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
Mini-soccer 3 ans	Du 20 mai au 8 juillet	Mardi 17 h 45 à 18 h 30	Parc Domaine Bousquet rue Bousquet, Saint-Pie	8	70 \$	Min. : 10 Max. : 21
Mini-soccer 4 ans		Mardi 18 h 35 à 19 h 20		8	70 \$	Min. : 10 Max. : 21
Initiation à la danse (3-5 ans) Just Passion Studio	Du 9 avril au 11 juin	Mercredi 17 h 30 à 18 h	Salle des miroirs Pavillon des loisirs 165, rue Lacasse	10	63 \$	Min. : 5 Max. : 15
Hip-Hop (6-9 ans) Just Passion Studio		Mercredi 18 h à 19 h		10	126 \$	Min. : 5 Max. : 15
Multi sports 7-11 ans	Du 9 avril au 14 mai	Mercredi 18 h 30 à 19 h 30	Pavillon Bon-Séjour – Gymnase 145, rue de la Présentation	6	39 \$	Min. : 10 Max. : 16
Karaté* Débutant Sensei Patrick Desrosiers	Du 10 avril au 12 juin	Jeudi 18 h 45 à 19 h 45	Gorila Fitness 147, rue Saint-Pierre	10	80 \$	Min. : 12 Max. : 40
Karaté (7 et +) * Intermédiaire Sensei Patrick Desrosiers	Du 10 avril au 12 juin	Jeudi 19 h 45 à 20 h 45		10	80 \$	Min. : 12 Max. : 40
Karaté libre* Sensei Patrick Desrosiers	Du 8 avril au 10 juin	Mardi 18 h 45 à 19 h 45		10	80 \$	Min. : 12 Max. : 20
Karaté avancé* (Ceinture bleue et plus) Sensei Patrick Desrosiers	Du 8 avril au 10 juin	Mardi 19 h 45 à 20 h 45		10	80 \$	Min. : 12 Max. : 20

Équipement de protection obligatoire



*Pour tous les cours de karaté :

- Les adultes sont les bienvenus
- Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les passages de ceinture.
- Kimono et équipement non inclus (doit être acheté auprès du professeur)
- Un rabais de 10 \$ sera offert à l'inscription de 2 cours de karaté pour une même personne.

ACTIVITÉS JEUNESSE À LA CARTE

Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
Cours de gardiens avertis	31 mai	Samedi 8 h à 16 h	Bibliothèque salle multifonctionnelle	Cours unique	50 \$	Min. : 9 Max. : 15
Cours prêts rester seuls	1 ^{er} juin	Dimanche 9 h à 15 h		Cours unique	50 \$	Min. : 9 Max. : 15

ACTIVITÉS LIBRES

Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de terrains
Pickleball Apportez votre propre équipement. Quelques raquettes sont disponibles en prêt pour initiation.	Du 8 avril au 10 juin	Mardi 18 h 15 à 21 h 15	Centre sportif et culturel Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	10	3 \$ payable à la fois	4 terrains disponibles
	Du 10 avril au 12 juin	Jeudi 18 h 15 à 20 h				
	<i>Pas de séance le 5 juin</i>					
Pickleball parent/enfant	Du 9 avril au 11 juin	Mercredi 18 h 15 à 19h 15				
Abonnement Pickleball libre 2025	Les cartes seront produites tous les mardis matin et disponibles au Centre sportif le soir même. Une fois la carte d'abonnement remise, l'utilisateur a la pleine responsabilité. Les abonnements sont valides à partir de la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2025 inclusivement. Au-delà de cette date, les séances non utilisées ne pourront pas être reportées à l'année suivante ni remboursées.			10	28 \$	À APPORTER
			24	65 \$		





PROGRAMMATION ADULTE

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nb de cours	Prix résident	Nb de personnes
Cuisses abdos fessiers Par Amélie Martin	Du 7 avril au 2 juin <i>Pause le 21 avril et 19 mai</i>	Lundi 19 h 30 à 20 h 30	Pavillon Bon-Séjour Gymnase 145, rue de la Présentation	7	53 \$	Min. : 15 Max. : 35
Tonus doux/Stretching Par Amélie Martin	Du 8 avril au 27 mai	Mardi 9 h 15 à 10 h 15	Pavillon des loisirs - Salle miroir 165, rue Lacasse	8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
Tonus doux/Stretching Par Amélie Martin	Du 10 avril au 29 mai	Jeudi 10 h 20 à 11 h 20		8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
Zumba Par Amélie Martin	Du 8 avril au 27 mai	Mardi 10 h 20 à 11 h 20		8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
Cardio – Tonus Par Amélie Martin	Du 8 avril au 27 mai	Mardi 19 h 15 à 20 h 15		8	60 \$	Min. : 15 Max. : 25
Yoga Par Dominique Tremblay	  Du 9 avril au 28 mai	Mercredi 18 h à 19 h 30	Local de la FADOQ 301, rue Notre-Dame	8	76 \$	Min. : 13 Max. : 20
Volleyball	  Du 9 avril au 11 juin	Mercredi 19 h 30 à 21 h 45	Centre sportif et culturel Gymnase Desjardins 50, avenue Garneau	10	50 \$	Min. : 12 Max. : 18
Mise en forme Par Amélie Martin	Du 10 avril au 29 mai	Jeudi 9 h 15 à 10 h 15	Pavillon des loisirs - Salle miroir 165, rue Lacasse	8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25

DES FRAIS DE 25 % SERONT AJOUTÉS POUR LES NON-RÉSIDENTS AUX TARIFS INDIQUÉS

INSCRIPTIONS au www.villest-pie.ca

PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :

★ À partir du 20 mars 2025 à 10 h via notre plateforme en ligne Qidigo.

★ PAIEMENT :

Le paiement est obligatoire pour procéder à l'inscription. Le reçu de transaction fera office de confirmation d'inscription. Nous communiquerons avec vous uniquement si le cours est annulé.

- › Inscription en ligne : carte de crédit et débit préautorisé
- › Inscription en personne : débit, argent et chèque (durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville)

ANNULATION :

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'une activité sans avis préalable. Un nombre minimal de participants est requis pour démarrer les activités.

REMBOURSEMENT :

Si vous annulez votre inscription avant la date de début du cours, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus de votre paiement. Si vous désirez abandonner un cours alors qu'il a débuté il est possible de le faire 2 jours ouvrables avant le 2^e cours. Dépassé ce délai, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale démontrant l'impossibilité de pouvoir continuer à participer. Dans ces 2 cas, le montant des cours non suivis sera remboursé, mais des frais d'administration de 10 \$ vous seront imposés. Toute demande de remboursement devra être faite au courriel suivant : coordo.loisirs@villest-pie.ca
En cas de paiement en ligne par débit préautorisé refusé pour fonds insuffisants, des frais de 25 \$ s'appliqueront. Un délai de quelques jours est à prévoir pour la confirmation des fonds.

POUR INFORMATIONS :

450 772-2488 poste 227 ou coordo.loisirs@villest-pie.ca

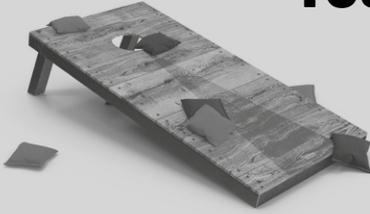
La programmation est également disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Pie au www.villest-pie.ca



LOISIRS ET CULTURE

TOURNOI CORNHOLE RÉCRÉATIF

LE SAMEDI 12 AVRIL DÈS 11H



- 50\$ par équipe
- Minimum de 6 parties jouées
- Bourses pour les gagnants et les finalistes
- Prêt de poches sur place
- Bar et cantine sur place (\$)
- Attention : il s'agit d'un tournoi récréatif, donc si tu joues compétitif, ce n'est pas pour toi!
- Lieu : Centre sportif de Saint-Pie (50, av Garneau)

- Inscriptions :
 - 1 seule inscription par équipe
 - Par courriel à loisirs@villest-pie.ca
 - En ligne par Qidigo

Tous les fonds amassés serviront à la Compétition de pompiers de Saint-Pie le 23 août 2025.

Il s'agit d'un **tournoi récréatif**, nous ne sommes pas affiliés à l'ACQ.

Pour plus d'informations :
Julie Nicolas 450 772-2488 #236

Un grand merci à Jacob McDuff et Sam McDuff de Cornhole St-Damase pour le prêt d'équipements ainsi que leurs précieux conseils!



VIE COMMUNAUTAIRE

BRUNCH ORGANISÉ PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB

Au profit de l'organisme communautaire **ENTRAIDE ST-PIE**

Dimanche 20 avril 2025
De 9 h à 12 h

Au Centre Sportif et culturel,
50, avenue Garneau – Saint- Pie

Adulte : 12 \$
Enfants 12 ans et - gratuit



AU MENU:

Roties, jambon, saucisses, saucisson de bologne, fèves au lard, œufs, patates rôties, crudités, crêpes et desserts, jus et café.



GRATUIT POUR LES MEMBRES EN RÈGLE DU CONSEIL 2958

Clinique d'impôt 2025

du Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe

Quand : 3 mars au 30 avril
(lundi au jeudi)

Où : Galeries St-Hyacinthe

Prenez un rendez-vous au 450-773-4966
Poste 1021

Préparation des impôts
Service gratuit!



Recevez les montants auxquels vous avez droit. Un bénévole vous y aidera.



CERCLE des fermières

PROCHAINE RÉUNION MENSUELLE : 9 avril 2025 à 13h30

Le Cercle de Fermières Saint-Pie se réunira à nouveau le 9 avril 2025 à 13 h 30 au 301 rue Notre-Dame, à la salle FADOQ. Le sujet du jour sera définie lors de notre rencontre de mars.
Bienvenue à toutes

Pour toute question, contactez Thérèse Sansoucy au 450-772-2741



SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS CHAUDS ET CONGELÉS À PRIX ABORDABLES

Destiné à des personnes âgées ou en perte d'autonomie habitant sur le territoire de la MRC des Maskoutains



Consultez notre calendrier de menus et la liste de nos produits congelés

Une initiative du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe cbsb.ca

Les repas chauds comprennent **8,75\$*** soupe plat principal dessert *Prix sujet à changement

COMMANDE ET LIVRAISON
DU LUNDI AU VENDREDI
450 773-4966 POSTE 1035

S Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

09-24

LIGUE DE PÉTANQUE

INSCRIPTION POUR LA PÉTANQUE DE SAINT-PIE

le 22 avril au Pavillon des loisirs de Saint-Pie de 18h à 20h

Début de la saison le 6 mai. Coût pour la saison 20\$

Pour information : Denis Laplante 450-501-7070



DÉCOUVREZ NOS DÉLICIEUX PRODUITS CONGELÉS



Savoureux, nutritifs et économiques, nos produits congelés représentent une belle alternative pour les soupers et les fins de semaine.

COMMANDE ET LIVRAISON*

* Livraison offerte aux utilisateurs de la Popote roulante

450 773-4966
poste 1035

Une initiative du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

S Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe

PLATS PRINCIPAUX	FORMAT	PRIX
Boulettes de bœuf aux pêches	450 g	9,00 \$
Boulettes de bœuf aux pêches	900 g	17,00 \$
Ketchup aux fruits	250 ml	5,00 \$
Pâté au poulet (cuit)	225 g	5,00 \$
Pâté au poulet (non cuit)	1 kg	15,00 \$
Pâté au saumon (cuit)	225 g	5,50 \$
Pâté au saumon (non cuit)	1 kg	16,50 \$
Sauce à spaghetti	450 g	8,50 \$
Sauce à spaghetti	900 g	15,00 \$
Ragoût de boulettes et pattes de cochon	450 g	9,00 \$
Ragoût de boulettes et pattes de cochon	900 g	17,00 \$
Tourtière (cuite)	225 g	5,00 \$
Tourtière (non cuite)	1 kg	15,00 \$
DESSERTS	FORMAT	PRIX
Carré aux dattes	830 g	8,50 \$
Gâteau aux carottes	620 g	9,00 \$
Pouding chômeur	650 g	8,50 \$
Tarte au gruau	185 g	5,00 \$
Tarte au gruau	650 g	10,00 \$
Tarte au sucre	185 g	5,00 \$
Tarte au sucre	650 g	11,00 \$



VIE COMMUNAUTAIRE



70 av. Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828
www.centredelafamillestpie.com
Surveillez notre page



- **Ouverture de nouvelles plages horaires les dimanches de 8h à 16h pour la halte-répit «Un moment pour moi»**
- **Services aux aînés:** Café-Causerie le 8 avril à la salle communautaire de l'Entre-Monts et le 22 avril à la salle communautaire de l'Ombre des Pins.
- **Espace Ados :** le 4 avril 2025. Suivez la page Facebook Espace Ado Saint-Pie pour tous les détails.

**Fermeture vendredi 18 avril et lundi 21 avril.
Bon congé de Pâques à tous!**

**POUR ACCÉDER FACILEMENT
À NOTRE SITE WEB**



VENTE SPÉCIALE LE SAMEDI SEULEMENT : SAC DE VÊTEMENTS À MOITIÉ PRIX



**301C, RUE NOTRE-DAME,
COUR ARRIÈRE RUE ROY**
Johanne St-Pierre : 450 772-5574
Local les mardis : 450 772-5333

LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts 1 \$/livre.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**



VIVRE LE VENDREDI SAINT AUTREMENT avec la mise en scène de la

PASSION DU CHRIST

Les jeunes qui sont en parcours de catéchèse acteront les derniers jours de la vie de Jésus. Tandis que les entres-scènes seront faites par les jeunes du club Unis-Vert.

**Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 18 avril 2025
à 19 h 30 à l'Église de Saint-Pie.**

L'entrée est gratuite, mais une contribution volontaire serait grandement appréciée.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!!



fadoq

SAINT-PIE
301 rue Notre-Dame

BINGO

le lundi 21 avril 2025 à 19 h

café, les croustilles et les grignotines sont vendues sur place.

Bienvenue à tous (18 +)

Informez-vous auprès de Johanne au 450 230-1395

CARTES

Nous jouons au whist **tous les lundi 13 h.**

Collations faites maison et prix de participation pour tous.

Ambiance amicale alors nous vous invitons à vous joindre à nous.

LOCATION

de salle pour toute occasion (réunion, funéraires, rencontre famille, repas de fête anniversaire, mariage, avec ou sans repas)

REJOINDRE Grégoire Couture
(450) 779-1260 ou (450) 230-1395



NOUS EMBAUCHONS !

**4 POSTES D'ÉDUCATRICES EN
PETITE ENFANCE**

- DEC Techniques en petite enfance
- Cours de premiers soins valide, incluant la gestion des allergies de 8 heures
- Vérification d'absence d'empêchements

**ENTRÉE EN POSTE
31 MARS 2025**

Envoyer votre CV : dg@petitespies.com
450-772-6776





Aller loin, avec vous

Assemblée générale annuelle : l'occasion de participer et de voter!

**Prenez connaissance des résultats
et des réalisations de votre caisse.**

 **Le 15 avril 2025**

 **19 h 30**

 **En ligne au
[desjardins.com/
caisse-region-saint-hyacinthe](https://desjardins.com/caisse-region-saint-hyacinthe)**

C'est un rendez-vous !



**Votez en ligne
jusqu'au 19 avril 2025**

Votez* sur le partage des excédents annuels (ristournes) et l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable, **dès la fin de la diffusion de la rencontre**, en visitant :

- Le site Web de la caisse
- desjardins.com
- AccèsD

Si vous ne pouvez pas voter en ligne, une **borne de votation** sera mise à votre disposition à la caisse.

 **Desjardins**
**Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe**



Votre calendrier - AVRIL 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
		Centre de la famille : Service aux aînés	Cercle des fermières : Réunion mensuelle	Collecte de matières organiques O	Centre de la famille : Espace-ados	Entraide : 9h à 12h
6	7	8	9	10	11	12
	FADOQ : CARTES	Centre de la famille : Service aux aînés		Collecte de matières organiques O	RÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE À SAINT- HYACINTHE	TOURNOI DE CORNHOLE RÉCRÉATIF
		Entraide : ouvert 13 h à 16 h Conseil municipal Séance à 19 h 		Collecte de matières organiques O	Collecte de matières recyclables R	
13	14	15	16	17	18	19
Pleine lune		FIN DE L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT DANS LA RUE		ÉCHÉANCE DU DEUXIÈME VERSEMENT DE TAXES	Passion du Christ	
	FADOQ : CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h		Collecte de matières organiques O	Vendredi Saint BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS	
					SOIRÉE DANS LE COUNTRY Collecte de déchets D	
20	21	22	23	24	25	26
	Lundi de Pâques BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS	Centre de la famille : Service aux aînés	DÉBUT DES INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR	Conférence sur l'alimentation (Biblio)	Collecte de matières recyclables R	
	FADOQ : BINGO + CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h	Heure du conte	Collecte de matières organiques O		
		Inscriptions à la Pétanque				
27	28	29	30			
	FADOQ : CARTES	Entraide : ouvert 13 h à 16 h	DATE LIMITE POUR RETIRER LES ABRIS D'AUTO			
						O = Organique R = Recyclable D = Déchet